



LE COMPOSTAGE PARTAGÉ

POURQUOI COMPOSTER ?

AU PIED DE VOTRE IMMEUBLE OU DANS VOTRE QUARTIER, PRATIQUEZ LE COMPOSTAGE !

Le compostage partagé présente un triple intérêt, cela permet de :



Réduire le volume de déchets à collecter et à traiter de 72kg par an et par habitant (soit 25% du contenu de notre poubelle d'ordures ménagères)* et ainsi limiter les coûts.



Produire un amendement naturel, écologique et économique, idéal pour les plantations.



Créer du lien social entre les participants du site de compostage.

**chiffres issus des caractérisations des Ordures Ménagères Résiduelles effectuées par le SIETREM en 2021.*

FAIRE SON COMPOST, C'EST FACILE, GRATUIT ET NATUREL.

Jour après jour, adoptons le réflexe compostage pour préserver notre environnement.

LES DÉCHETS COMPOSTABLES

En présence d'oxygène et d'humidité, les déchets organiques déposés dans le composteur subissent une décomposition réalisée par l'action d'organismes décomposeurs (bactéries, champignons microscopiques, vers de terre...).

LES DÉCHETS HUMIDES

Ils apportent l'humidité nécessaire au compostage et contiennent principalement de l'azote qui permet de nourrir les plantes.



De cuisine et de table : épluchures de fruits et légumes, restes de repas, sachets de thé et tisane, marc de café.



De la maison : bouquets de fleurs fanées et plantes d'intérieur.

LES DÉCHETS SECS STRUCTURANTS

Par leur composition, ils favorisent l'aération des déchets humides qui ont une tendance naturelle à se compacter et apportent le carbone essentiel à la vie des micro-organismes.



Des espaces verts : feuilles mortes, rameaux de tailles d'automne de petit diamètre, broyat de bois (jeunes branches d'arbre broyées en copeaux).



À la maison : boîtes à œufs coupées en morceaux, rouleaux de papier hygiénique et d'essuie-tout, sacs en papier, foin.

La présence de déchets humides et de déchets secs structurants est essentielle au bon fonctionnement du processus de compostage.

COMMENT UTILISER LE COMPOST ?

À maturité (à partir de 9 mois) :

En intérieur, rempotez vos plantes ! Une fois votre compost tamisé, mélangez 2/3 de terreau avec 1/3 de compost.

À l'extérieur, déposez-le en surface sur un sol légèrement griffé au pied des arbustes, des massifs ou des plantes de la résidence ou du quartier.



MATÉRIEL POUR COMPOSTER

Afin d'accompagner au mieux les habitants qui souhaitent mettre en place cette pratique vertueuse, le SIETREM fournit le matériel suivant :

> 3 bacs de compostage :



① bac d'apport ② bac de stockage de la matière sèche structurante ③ bac de maturation du compost

> **1 bioseau** est distribué à chaque participant. Il permet de stocker les déchets de cuisine et de table puis de les transporter jusqu'au bac d'apport (n°1). Le bioseau est remis lors de l'inscription.

> **1 griffe à main** pour mélanger vos apports et aérer le compost. Elle reste fixée dans le bac d'apport.

> **1 fourche** pour aérer et mélanger en profondeur le compost dans le bac d'apport (n°1) et le bac de maturation (n°2). Remise aux référents du site.

LES RÈGLES D'OR DU COMPOSTAGE



Je remplis mon bioseau avec mes restes de cuisine et de table coupés en morceaux.



Je vide mon bioseau une fois par semaine dans le bac d'apport (n°1).



J'ajoute en même temps et en même quantité des déchets secs structurants (présents dans le composteur n°2).



Je mélange mes apports avec la griffe à main fixée au composteur.



Le petit + : tapisser le fond du bioseau avec une boîte à œufs coupée en morceaux. Elle absorbera le jus des déchets de cuisine et évitera qu'ils ne collent dans le fond du seau lors du vidage.

VOUS SOUHAITEZ VOUS LANCER ?

Les habitants vivant en immeuble ou ne disposant pas de jardin peuvent également pratiquer le compostage de leurs déchets organiques.

Le SIETREM, en collaboration avec les bailleurs, les conseils syndicaux, et les communes, propose de mettre en place gratuitement des composteurs collectifs sur une aire partagée de votre résidence ou sur un espace public de la ville.

Si vous ne disposez pas d'espaces verts sur votre résidence, n'hésitez pas à solliciter votre commune pour installer des composteurs dans votre quartier (avec l'accompagnement du SIETREM).

Les étapes d'installation :

- Demande d'acceptation du projet par le conseil syndical/bailleur avec validation en Assemblée Générale pour les logements collectifs. Pour le compostage de quartier, le projet doit être accepté par la commune.
- Recherche de 10 foyers volontaires par les porteurs de projet et de 2 référents de site qui s'occuperont du mélange et de la surveillance des bacs.
- Le SIETREM et les référents se rendent sur le site pour déterminer le lieu d'implantation le plus adapté.
- Installation des 3 composteurs et initiation au compostage pour les foyers participants, remise des bioseaux.



Le suivi du site :

La 1^{ère} année, le SIETREM assure un suivi trimestriel des composteurs avec l'aide des référents du site. En cas de besoin, un agent du SIETREM en charge du compostage est disponible.

Les référents de site :

Ils veillent au bon fonctionnement du site et vous conseillent. Ils organisent les opérations liées à la pratique du compostage (transfert, récolte et distribution). N'hésitez pas à les contacter !

Pour toutes demandes de renseignements, adressez-vous à : prevention-dechets@sietrem.fr ou au 01 60 94 21 89.



0 800 770 061

Service & appel gratuits

www.sietrem.fr
info@sietrem.fr



Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 & de 14h00 à 17h30